# PT-ADDC-DISS-JAGS

### PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs,

#### QUE:-

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 1 er septembre 2021 a adopté le règlement numéro 359 intitulé :

#### RÈGLEMENT No 359 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

Toute personne intéressée peut consulter le présent règlement sur le site internet de la municipalité et aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 07<sup>ième</sup> jour de septembre de l'an deux mil vingt et un.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ciannexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 heures de l'après-midi, ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 07<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce  $067^{ième}$  jour de septembre de l'an deux mil vingt et un.

Directrice générale et secrétaire-tresorière